

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 65 (1914)
Heft: 2

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

proportions les classes de grosseurs peuvent varier d'une forêt à l'autre. Les chiffres expriment la part afférente à chaque classe en % du volume. Il est facile de se convaincre que l'accroissement ne se trouve pas influencé d'une manière essentielle par cette distribution des catégories de diamètres. Bien d'autres facteurs entrent en cause pour en déterminer le taux.

Forêts aménagées	Surface ha	Classes de grosseurs			Volume m ³ par ha	Accroisse- ment
		Peuplem. principal %	Peuplem. secondaire %	Peuplem. access. %		
Méthode du contrôle	—	50	30	20	350	—
Forêt d'Arnegg et de Limpach, 1000 à 1200 m	93	48	34	18	322	7,5
Forêt cantonale de Wildeney, 820 à 1100 „	50	60	23	17	360	7,6
Forêt de Hasli près Oppligen, 580 „	45	71	18	11	500	8,0
Forêt communale de Sumiswald, 850 à 1200 „	289	61	26	13	380	7,8
Forêt communale d'Eriswil, 700 à 1000 „	204	52	32	16	430	8,8

(A suivre.)



Communications.

Foudroiement des arbres.

Nous recevons la lettre suivante :

Uccle, le 1^{er} février 1914.

J'ai lu la communication intitulée *Météorogénie forestière*. Elle m'a d'autant plus intéressée qu'elle est due à la plume alerte de mon compatriote M. Léon Dumas. Puis-je vous demander à cette occasion de me permettre d'ajouter quelques mots au paragraphe qui traite des forêts et de la foudre (1914, n° 1, pp. 18 à 19).

Le foudroiement des arbres a été l'objet d'une étude très soignée en Belgique pendant les années 1884 à 1906. Et je crois qu'il ne sera peut-être pas sans utilité de faire connaître à vos lecteurs les principaux résultats acquis au cours de ces recherches. Les voici succinctement, d'après les Annales météorologiques de l'observatoire royal 1907.

1^o Les arbres le plus souvent frappés sont les résineux et les diverses espèces de peupliers et de chênes, mais aucune essence n'est épargnée.

- 2^o Dans une région donnée, l'espèce la plus fréquemment atteinte n'est pas nécessairement la plus répandue, mais celle dont la *taille* est la plus haute, et celle qui croît dans une situation *découverte*.
- 3^o Rien ne prouve que les facteurs qui attirent la foudre sur un arbre sont la forme, les propriétés anatomiques, la composition chimique du bois, la conductibilité électrique, la nature du sol, le voisinage d'une nappe d'eau.
- 4^o La blessure en spirale provoquée par la décharge non seulement n'est pas la plus commune, mais en outre elle ne se voit que sur les troncs à éléments ligneux ou corticaux tordus.
- 5^o La foudre frappe moins les arbres des forêts ou autres groupements compacts que les individus isolés.
Dans une série d'arbres, elle s'attaque de préférence au plus élevé.
On remarque aussi que les sujets les plus exposés sont ceux des régions peu accidentées.
M. Léon Dumas a parfaitement raison de dire: „Autant la forêt est protectrice, autant l'arbre isolé est dangereux. Quand on signale des dégâts par la foudre dans les forêts, on oublie d'indiquer la pauvreté de la futaie, la faible étendue du bois ou l'importance des coupes.“
- 6^o L'opinion, d'après laquelle la foudre produirait des blessures caractéristiques pour chaque espèce n'est pas à rejeter, mais demande plus ample vérification.
- 7^o La forme et les dimensions des blessures sont déterminées non seulement par l'intensité de la décharge, mais aussi par la résistance et les propriétés anatomiques du bois.
- 8^o Le passage de la foudre ne laisse pas toujours de traces visibles, notamment sur les troncs lisses. Pour une même décharge, celles-ci semblent plus marquées sur les sujets à rythidome épais et rugueux.
- 9^o L'emploi des arbres comme paratonnerres n'est pas à conseiller, car la proximité d'arbres élevés et isolés augmente les risques de foudroiement pour les bâtiments.
- 10^o La combustion complète ou partielle d'un arbre foudroyé est un fait exceptionnel.

Agréé, je vous prie, Monsieur le professeur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

D^r *Félix Bertyn*, assistant-météorologiste.



Conférence des inspecteurs forestiers cantonaux.

Ensuite de différentes circonstances, la conférence des inspecteurs cantonaux qui a lieu ordinairement en février ou en mars, doit être renvoyée à cet été. Elle aura lieu probablement quelques jours avant la réunion annuelle de la Société fédérale des forestiers.

Soleure, }
Bâle, } le 30 janvier 1914.
Liestal, }

Cantons Vorort: **Soleure et Bâle.**



Prix des graines forestières.

(Printemps 1914.)

	Le kg fr.		Le kg fr.
Pin sylvestre, graines ailées	9. —	Erable sycomore	— . 90
„ „ désailées, les 10 k ^{os}	9. 50	„ champêtre	— . 75
„ „ „ le kilo	10. —	Bouleau	— . 95
„ noir d'Autriche	8. —	Aune rouge	1. 15
„ Epicéa	7. —	„ blanc	5. 50
Mélèze d'Europe	7. 50	Acacia	2. 25
„ du Japon	40 —	Frêne	— . 75
Pin des Montagnes	8. 50	Charme	— . 80
„ de Corse	6. —	Chêne rouvre	— . 35
„ Weymouth	15. —	„ pédonculé	— . 30
„ Maritime	— . 95	„ d'Amérique	— . 85
„ Cembro	1. 50	Hêtre	— . 95
Sapin argenté (récolte petite)	6. —	Tilleul de Hollande	— . 90
„ Douglas	45. —	„ des Bois	1. 80
„ du Caucase	4. —	Orme	— . 70
Erable plane	— . 95		



Chronique forestière.

Confédération.

Démission de M. le Dr. Coaz. Nous apprenons au dernier moment la démission de M. le Dr. Coaz, inspecteur fédéral en chef des forêts. Nous reviendrons sur ce départ dans notre prochain numéro.

Cantons.

Bâle-Campagne. M. *Bachmann*, inspecteur-adjoint passe inspecteur-cantonal des forêts, en remplacement de M. Müller, appelé à Bâle-Ville.

M. *F. Stöckle*, expert-forestier, à Winterthur, succède à M. *Bachmann*.